

Crise politique/Législatives 2016

Vers un report

Carole Moussavou

L'un des principes de l'Etat de droit, c'est le respect de la légalité et en ce qui concerne la légalité dans notre pays, le Gabon est certainement en queue de peloton. La décision de la Cour constitutionnelle qui a consacré le hold-up électoral perpétré par Ali Bongo est la parfaite illustration du désordre qui prévaut désormais dans ce pays.

Après le coup d'Etat suivi de la terrible répression dont le but était de mater toute revendication du respect du choix du peuple, la troupe des bêtisiers s'est empressée de nommer un gouvernement dont la prétendue ouverture se limite à des roitelets dont le seul objectif est de se faire un peu d'argent et surtout de légitimer l'usurpateur Ali Bongo auprès d'une Communauté internationale qui, très certainement, sonnera le glas de ce qui est, en réalité, un génocide contre les aspirations profondes du peuple gabonais à mettre un terme à 50 ans de gestion monopolistique du pouvoir par la famille Bongo et ses sbires.

Les émergents, en quête des prétendus 47 % des suffrages de Jean Ping, sont dans l'incapacité de mettre sur pied le dialogue national cher au président usurpateur Ali Bongo. Bien plus, ils sont encore en train de tordre le cou à notre Constitution qui, il y a quelques mois encore, subissait une violation terrible. Oui, notre code électoral, sur lequel



Il est de plus en plus évident que les législatives n'auront pas lieu en décembre.

s'appuyait Ali Bongo pour justifier son coup d'Etat, dispose que c'est en décembre de cette année que s'achève la mandature des locataires du Palais Léon Mba et, par conséquent, c'est durant cette période que doivent se tenir les élections législatives, les dernières ayant été organisées le 17 décembre 2011. Mais, curieusement, c'est le silence total. Ni le ministère de l'Intérieur ni la Cénap, pire encore, la Cour constitutionnelle ne communiquent là-dessus. C'est un silence qui est purement et simplement la volonté d'Ali Bongo qui, en confisquant le pouvoir, a décidé de bloquer le fonctionnement du pays et fait de

la tenue de son dialogue le préalable nécessaire à l'organisation des législatives qui lui serviront de tremplin pour faire prévaloir une pseudo légitimité aux yeux de la Communauté nationale et internationale.

La question qui taraude nos esprits est alors la suivante : le fonctionnement de nos institutions est-il assujéti aux caprices du chef de la junte au pouvoir ? Si oui, le Gabon est, bien évidemment, une dictature. Et les élections législatives prévues pour le mois de décembre prochain n'auront pas lieu parce que le tyran en a décidé ainsi. Surtout que sa volonté prime sur la loi.